

La mécanisation pour réduire la pénibilité

Le maraîchage diversifié : une production à la mode pour s'installer ? Pour éviter qu'il ne soit qu'une mode à court terme, les nouveaux agriculteurs ne doivent pas négliger la pénibilité des travaux et la technicité des productions. La mécanisation doit être envisagée sérieusement et pourquoi pas en collectif ?

Depuis quelques années, les installations ou reconversions professionnelles en maraîchage diversifié sont de plus en plus fréquentes. Les conseillers et animateurs d'organisations professionnelles agricoles s'inquiètent du manque de prise en compte de la pénibilité de ce métier, qui même sur de petites surfaces peut s'avérer éprouvant, si on ne mécanise pas les travaux. Ces néoagriculteurs peuvent aussi être surpris par la technicité des cultures légumières notamment pour la gestion des adventices mais aussi pour celle des ravageurs et des éventuelles maladies.

C'est dans ce contexte que les Fédérations des Cuma des Hautes-Pyrénées et du Gers, en partenariat avec les deux Chambres d'agriculture ont organisé le 24 septembre dernier une journée technique sur la mécanisation en maraîchage à Monfaucon (65) chez Jacqueline Tenet et Jean-Pascal Fazillault du Gaec Les légumes du Moulin. Au-delà de la mécanisation, les FD Cuma ont souhaité intégrer des témoignages de producteurs et des

conseils sur la gestion des adventices grâce à l'appui de Thierry Massias, conseiller en cultures légumières à la Chambre d'agriculture des Hautes-Pyrénées. (voir article page 12).

La journée a été un succès puisqu'environ 150 producteurs et porteurs de projets (CFPPA de Mirande et d'Ondes) avaient fait le déplacement depuis 10 départements, principalement des Hautes-Pyrénées, du Gers, des Pyrénées-Atlantiques et de Haute-Garonne. Cinquante lycéens et BTS du lycée horticole Adriana à Tarbes étaient également présents.

Au programme de cette journée cinq ateliers : semis et plantation, paillage, désherbage mécanique, récolte et autoconstruction. Une vingtaine de constructeurs et 5 concessionnaires ont présenté près de 40 matériels et automoteurs pour la plupart en démonstration.

Nous parlerons dans un prochain numéro des matériels présents lors de cette journée et de leurs spécificités.



De gauche à droite, Raphaëlle Poissonnet animatrice au sein des FD Cuma du Gers et des Hautes-Pyrénées, Jacqueline Tenet et Jean-Pascal Fazillault du Gaec les Légumes du Moulin, et Christian Duboé, maraîcher à Trébons (65).

Une Cuma organisée

Enfin, la directrice de la FD Cuma a rappelé l'importance de l'organisation pour réussir un projet en Cuma : « il faut bien partager les responsabilités dans le groupe pour la gouvernance de la Cuma mais aussi pour gérer les différents matériels ». Un responsable de matériel sera en charge d'organiser le planning, de réserver le matériel pour les adhérents, de s'assurer du bon entretien de l'outil par les adhérents, il pourra prendre la décision d'effectuer une grosse ré-

paration et sera en lien avec le conseil d'administration de la Cuma.

« L'établissement d'un règlement intérieur est aussi essentiel pour prévenir d'éventuels conflits. Il permet de définir les règles de fonctionnement du groupe et les règles de gestion des matériels. Il est important d'y inclure les modalités de paiements des factures et la gestion des retards de paiement. Mais il permet aussi de définir les consignes d'entretien par outil après utilisation, et les respon-

sabilités en cas de casses », a insisté la directrice. Un animateur de la FD Cuma peut accompagner les Cuma dans cette démarche.

Deux témoignages sont venus compléter cette table ronde : Yannick Régis, président de la Cuma d'En Salvage dans le Tarn et responsable de matériel au sein de la Cuma voisine de Viviers-les-Montagnes, et Jean-Michel Urruty, président de la Cuma Baratzé à Saint-Palais dans les Pyrénées-Atlantiques.

« Une avance de trésorerie par la Cuma »

Dans le Tarn, deux Cuma voisines ont créé une section maraîchage. La première Cuma qui possède des automoteurs a investi dans un porte-outils automoteur, le Culti'track de Terrateck équipé d'une bineuse frontale pour environ 4 hectares. La bineuse travaille aussi une fois par an sur des parcelles de betteraves appartenant à des éleveurs. La seconde Cuma a, elle, porté l'investissement d'un semoir maraîcher Monosem pour 10 à 12 ha de cultures par an. Le montant de ces investissements s'élève à

34 500 € HT pour le Culti'track et la bineuse, et 12 600 € HT pour le semoir.

« En tant que responsable de matériels, je définis le planning de réservation. Nous échangeons beaucoup par téléphone et nous organisons une réunion en fin de saison. Les statuts permettent de sécuriser et de cadrer le fonctionnement, et le règlement intérieur permet de clarifier les choses sur chaque outil, en cas de panne, pour les réservations », a expliqué Yannick Régis.

« La Cuma nous permet d'accéder à des matériels performants. C'est aussi un moyen d'échanger sur la technique. Enfin, la Cuma avance de la trésorerie aux exploitations, elle permet aux adhérents de payer un an après les travaux », a insisté le président de la Cuma d'En Salvage. Yannick Régis a aussi évoqué un projet d'investissement dans un distributeur de produits en libre-service tels que la viande et les légumes. Ce projet pourrait se concrétiser en Cuma.

Mécaniser la pomme de terre

Jean-Michel Urruty, agriculteur et président de la Cuma Baratzé est ensuite intervenu : « Suite à une hausse de la demande en pommes de terre par nos clients, avec plusieurs maraîchers du secteur, nous avons voulu nous équiper comme des professionnels pour cette culture. En effet, beaucoup de travaux étaient réalisés manuellement. »

En 2011, une dizaine de maraîchers reprennent des matériels d'occasion à un agriculteur local qui arrête la production. Ils créent la Cuma en suivant. Entre 2011 et 2016, la Cuma achète un tracteur, une planteuse, une bineuse, deux pulvérisateurs, une arracheuse et une table de tri, le tout pour 45 500 € HT d'in-

vestissement. Autre particularité : le groupe gère l'assolement de manière collective. « Nous avons trois sites de production pour limiter les déplacements de matériels. Nous nous répartissons également les rôles pour les commandes de semences et le suivi des cultures. Enfin, la récolte et le tri se font en commun », a précisé l'agriculteur.

Depuis 2011, le groupe travaille toujours sur 3 ha, même s'il y a eu beaucoup de turnover parmi les adhérents. « Nous sommes dans une région d'élevage, sans tradition maraîchère, donc le taux de survie des exploitations est aléatoire », a noté Jean-Michel Urruty, avant de poursuivre : « La Cuma nous permet de

nous mécaniser à moindre coût sur des cultures parfois difficiles. Ce groupe nous a aussi permis d'apprendre ensemble sur la conduite des cultures. De plus, via un système d'intercuma, nous avons pu bénéficier du matériel d'autres Cuma ».

Reste à résoudre le problème de la distance entre les exploitations maraîchères. Les Cuma pourraient investir dans une remorque ou une camionnette utilitaire pour transporter du petit matériel maraîcher. Tout est question d'organisation !

Un immense merci à Jacqueline Tenet et Jean-Pascal Fazillault d'avoir accueilli ce petit Salon « Mécélégumes ».



L'atelier paillage a suscité un vif intérêt avec trois matériels qui ont déroulé des paillages biodégradables : chanvre, papier et PLA (polyactique acide).

150 producteurs et porteurs de projets

Les FD Cuma avaient aussi prévu une table ronde sur le thème « Comment investir et s'organiser en Cuma ». Mireille Fraysse, directrice des deux fédérations a expliqué quels étaient les prérequis essentiels pour travailler en Cuma et réussir à partager du matériel. « Pour créer une Cuma, il faut au moins 4 adhérents. Mais si l'on veut être subventionné, il faut qu'il y ait au moins 6 adhérents dans la Cuma. Tout nouveau matériel doit regrouper également 4 adhérents, a expliqué la directrice. Il est tout à fait possible de créer une Cuma 100 % maraîchage, mais il est aussi possible de créer une branche d'activités maraîchage dans une Cuma existante ». Cette option simplifie les démarches et permet de bénéficier de l'expérience du conseil d'administration en place.

« La Cuma est une coopérative où un homme dispose d'une voix et où il y a équité entre adhérents, a-t-elle poursuivi. Mais pour être adhérent, il faut aussi prendre du capital social sur le matériel ». Capital social

remboursable, si un adhérent souhaite partir, à la fin de l'amortissement du matériel où lorsque celui-ci est renouvelé. Capital remboursable, bien-sûr, si l'adhérent est à jour de ses factures de travaux. Pour sécuriser le groupe, la signature d'un bulletin d'engagement par les adhérents pour chaque matériel est indispensable.

« Concernant les tarifs des travaux, ils sont normalement fixés tous les ans par le Conseil d'administration avec l'appui de la comptable et si besoin d'un animateur de la FD Cuma, sur la base du coût de revient annuel du matériel », a indiqué Mireille Fraysse. Le coût de revient d'un matériel est constitué de la dotation aux amortissements, des frais financiers, de l'assurance, d'un pourcentage des frais généraux de la Cuma mais aussi l'entretien, les réparations ou les consommables liés au matériel. Si le groupe a opté pour un service complet (chauffeur + tracteur + outil), il faut aussi prendre en compte le coût de la main-d'œuvre.

Christian Duboé, maraîcher à Trébons (65)

Une transmission facilitée grâce au « CEFI »

Pour introduire l'atelier semis et plantation, Christian Duboé, maraîcher à Trébons (65) depuis 1979 a donné des conseils clés pour bien réussir ses plants.

A la fin de son intervention, il a néanmoins indiqué : « faire ses plants implique une certaine expertise et un suivi journalier. Quand on s'installe, il vaut mieux

se concentrer sur les cultures plutôt que la production de plants ». En se présentant, il a aussi mentionné qu'il était en cours de transmission de son exploitation convertie en bio depuis les années 2000. Cette transmission a été facilitée par un Contrat Emploi Formation Installation (CEFI). Il s'agit d'une sorte de stage de par-

rainage d'un an visant à préparer la transmission de l'exploitation en donnant un temps de travail en commun, au candidat à l'installation et à l'exploitant d'accueil, pour préparer l'installation. Un suivi pédagogique a été réalisé par la chambre d'agriculture afin d'accompagner la finalisation du projet d'installation.